

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 33

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, un rapport d'évaluation portant sur les conséquences de la mise en œuvre du « 100 % santé », sur l'évolution du prix des complémentaires santé et sur l'amélioration de la couverture santé pour les assurés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de la réforme du reste à charge zéro laisse craindre une augmentation du coût des cotisations des complémentaires préjudiciable pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Cet amendement propose une évaluation de la réforme en matière d'augmentation des tarifs de complémentaires et d'amélioration de la couverture santé.